



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR DELEGUE DU CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE**

Le Directeur,

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique et l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, portant compétences du directeur, chef d'établissement,

Vu les articles L.6145-16, D.6143-33, D.6143-34 et D.6143-35 du Code de la Santé Publique et D.315-67 à D.315-71 du code de l'action sociale et des familles, déterminant les modalités de délégation de signature,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020 portant désignation de Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu la convention de Direction commune du 03 décembre 2019 entre le centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu le contrat de travail N° M 2021/20 du 24 mars 2021 relatif au recrutement de Monsieur Arnaud GARCIA à compter du 3 mai 2021, pour assurer la Direction déléguée du Centre Hospitalier la Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle-Taillefert,

Vu le contrat de travail N° M 2021/019 du 24 mars 2021 relatif au recrutement de Madame Maud PUECHAVY à compter du 14 juin 2021, pour assurer la fonction de Directrice Adjointe chargée des Ressources Humaines au Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury, et à l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle-Taillefert,

Vu l'organigramme de Direction commune en vigueur,

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud GARCIA, Directeur Délégué du Centre Hospitalier La Valette à effet de signer en coordination avec le Directeur et les Directeurs Adjointes chargés des directions fonctionnelles de la Direction Commune :

- 1.1 Tous les actes et décisions relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes, à l'élaboration et au suivi de l'exécution de l'EPRD et à la gestion du patrimoine
- 1.2 Parapher électroniquement les bordereaux de titres et de mandats
- 1.3 Tous les actes et décisions relatifs à la gestion des ressources matérielles (techniques et logistiques)
- 1.4 Les notes d'information
- 1.5 Tous les documents relatifs à la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- 1.6 Tous les actes et décisions relatifs à la gestion des ressources humaines dont les renouvellements de contrat concernant les personnels médicaux
- 1.7 Tous les documents administratifs comptables et financiers relevant de la gestion des patients et résidents
- 1.8 Les réquisitions judiciaires
- 1.9 Les assignations
- 1.10 Les actes initiaux de recrutements médicaux
- 1.11 Actes préparatoires ou conservatoires en matière disciplinaire. Sanctions du groupe 1.

Les documents et actes cités à l'article 3 sont exclus de la délégation accordée

Article 2 :

En l'absence de Monsieur AUBERT, la délégation de signature est étendue par ailleurs aux fonctions de Président du Directoire, du CTE, du CHSCT du Centre Hospitalier la Valette et également aux fonctions de Président Des Instances de l'EHPAD La Chapelaude.

En cas d'absence ou d'indisponibilité du Directeur Délégué, délégation de signature est donnée à Mme Maud PUECHAVY à effet de signer tous les documents figurant à l'article 1 : 1-4 à 1-11.

Article 3 :

Sont exclus de la présente décision :

- Les emprunts
- Les actes notariés
- Le compte financier

Article 4 :

Les signatures et paraphes de Monsieur GARCIA et de Madame PUECHAVY sont joints en annexe.

Article 5 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame la trésorière du Centre Hospitalier La Valette, si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse. Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier La Valette.

Article 6 :

Pour le compte de l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle Taillefert, la présente décision, accompagnée du modèle de signature du délégataire, sera portée à la connaissance du Président du Conseil d'Administration, transmise au comptable de l'établissement et fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

Article 8 :

Cette décision prend effet le **14 juin 2021**. Elle sera notifiée aux délégataires.

Le Directeur,

François-Jérôme AUBERT

Signatures et paraphes des personnes habilitées à signer

Nom / Prénom	Fonction	Signature (Paraphe)
Arnaud GARCIA	Directeur Délégué	
Maud PUECHAVY	Directrice Adjointe	

Fait à Saint-Vaury, le 14 juin 2021

Le Directeur

François-Jérôme AUBERT

